

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal

Du 3 Avril 2012

Étaient présents : Mmes BOUTIGNY, BOQUET, FLOURY, LE ROY, LEBAS, MAILLARD
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU, LECORDIER, LEGEMBRE, LETHUILLIER, RIBET.

Secrétaire de séance : Mme LEBAS

Pouvoirs : Aucun

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2012**

ECOLE

- Demande de subvention pour les travaux d'extension au titre de la D.E.T.R.
- Compte-rendu du Conseil d'école du 16 mars 2012

URBANISME

Délibération pour la modification simplifiée du PLU

COMPTABILITE

- Présentation et Adoption des Comptes Administratif et de Gestion 2011
- Affectation du Résultat 2011
- Fixation des Taux d'imposition 2012
- Présentation et Adoption du Budget Primitif 2012
- Fonds d'aide aux Jeunes
- Renouvellement du Compte à Terme
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Attribution d'une aide à la formation pour M. Paumier

COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SYNDICATS

- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

DIVERS

- Cérémonie du 8 mai

DEVIS ET TRAVAUX

COURRIERS et QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 21 février 2012 :

M. RIBET présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

- ↳ M. RIBET propose de faire un courrier de remerciement au Cabinet d'avocats EMO & HEBERT ainsi qu'à la société AXA ASSURANCES pour avoir défendu favorablement la Commune dans l'affaire qui l'opposait à Nexity Foncier Conseil.
- ↳ M. DETOURNAY précise que sa proposition pour le déplacement du poteau de défense incendie situé au hameau de la Vallée a pour objectif premier d'améliorer la protection totale du hameau et non de protéger douze habitations supplémentaires.
- ↳ M. LETHUILLIER soulève une erreur matérielle qui s'est glissée dans la composition du bureau des élections pour le 10 juin au matin : les élus présents seront MM. JAUDRIAT, LEGEMBRE et **LETHUILLIER** (et non M. LECORDIER) ;
- ↳ M. LEGEMBRE demande si un courrier a été adressé à la Direction des Routes pour signaler l'état de la R.D. 31 et la fréquence des accidents au niveau du giratoire situé à l'entrée de la Commune. Ce courrier n'a pas encore été envoyé.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Travaux d'extension de l'école – demande de subvention

**Délibération
N° 2012-011**

M. RIBET informe le Conseil Municipal que la première tranche des travaux d'extension de l'école relative à la construction de la cantine n'a pas été subventionnée par les services de l'Etat au titre de l'année 2011. Il propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour demander une subvention pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux (préau/garderie/aménagements extérieurs) au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- ***Décide de demander une subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2012 pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux d'extension de l'école (garderie périscolaire, préau et aménagements)***

Compte-rendu du Conseil d'école du 16 mars 2012

Mme BOUTIGNY relate les points majeurs évoqués lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu le vendredi 16 mars 2012 :

- Les effectifs pour la rentrée 2012/2013 sont stabilisés.
- Les inscriptions pour la rentrée 2012/2013 se feront sur rendez-vous.
- Il n'y aura pas de pont à l'ascension.
- Les stages de remise à niveau ont lieu après accord des parents.

- Il n'y a pas eu de nouveaux incidents en maternelle.
 - La remise des prix se fera le samedi 16 juin mais il n'y aura pas de spectacle.
- M. RIBET fait part d'une requête de Mme NEVEU, présidente du Modern Dance, pour mettre en place une estrade le vendredi 15 juin, veille de son gala de dance et de la remise des prix.
- Le Conseil Municipal donne une réponse favorable à sa requête

Mme BOUTIGNY reprend le compte-rendu du Conseil d'école comme suit :

- Une classe de découverte aura lieu à Asnelles du 4 au 9 juin 2012 pour la classe de Cycle 3.
- Le salon Arts et Jardin aura lieu le 13 mai à St Romain de Colbosc.
- L'équipe enseignante a émis le souhait d'acquérir les équipements suivants : Un meuble de rangement, un vidéo projecteur, un ordinateur portable et un écran plus grand pour la classe de maternelle.

Plan Local d'Urbanisme

Mme MAILLARD informe le Conseil Municipal qu'une modification du Plan Local d'Urbanisme va être nécessaire pour remédier à des erreurs matérielles relevées dans le règlement. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique mais qu'il y a obligation d'informer les administrés par voie de presse. Cette modification devrait avoir lieu avant l'été.

Approbation des Comptes Administratifs et de Gestion 2011

Le Compte Administratif, en conformité avec le Compte de Gestion 2011, a été présenté par M. Denis LECORDIER, doyen des membres présents du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a approuvé ces comptes à l'unanimité. Ils font apparaître les résultats de clôture suivants :

✚	Section de fonctionnement :	excédent de	256 575,79€
✚	Section d'investissement :	excédent de	489 719,52€

Affectation du Résultat 2011

**Délibération
N° 2012-012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement qui s'élève à 256 575,79€ de la façon suivante :

- *Virement au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement pour un montant de 150 000€.*
- *Reprise du solde en report de fonctionnement au Budget Primitif 2012 pour un montant de 106 575,79€.*

Vote du Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour

🏠 La section d'investissement à **923 760€**

🏠 La section de fonctionnement à **523 820€.**

Vote des trois taxes 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération,

Vote l'application des taux suivants :

- Taxe d'habitation : **7,46%**
- Taxe Foncière sur le Bâti : **16,89%**
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : **40,26%**

Renouvellement du compte à terme

Délibération
N° 2012-013

M. RIBET présente les propositions de la Trésorerie pour le renouvellement du compte à terme dont l'échéance arrive au 7 avril. Les taux applicables sont très bas. Le Conseil Municipal préfère cependant renouveler le placement dès à présent plutôt que d'attendre une éventuelle hausse des taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération,

Décide

- **De reconduire** le placement sous la forme d'un compte à terme pour une durée d'un an moyennant le taux du marché en vigueur, selon les propositions présentées par le Trésorier Municipal.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette reconduction.

Indemnité de gardiennage de l'église

Délibération
N° 2012- 014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Françoise CRAQUELIN, qui était en charge du gardiennage de l'église, a été hospitalisée et ne pourra plus assurer ses fonctions pendant un certain temps.

M. RIBET a sollicité Mme LUCAS pour remplacer Mme CRAQUELIN ; Mme LUCAS accepte de fermer et ouvrir l'église mais sans se charger du ménage.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

Décide :

- *D'attribuer à Mme Marie-Françoise LUCAS une indemnité de 400 euros nets pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2012.*

M. RIBET présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du Département pour la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

Décide :

- D'adhérer au Fonds d'aide aux Jeunes au titre de l'année 2012 sur la base de 0,23[€] par habitant soit une participation annuelle de 167,44€ pour 728 habitants.

M. le Maire informe les conseillers que le Bar-Tabac-Epicerie appartenant à Mme Nadine ROUX va être repris par M. Kévin PAUMIER, jeune administré de la Commune ; Dans le cadre de cette reprise, M. PAUMIER doit effectuer plusieurs stages de formation professionnelle notamment pour le permis d'exploitation d'un débit de boissons et la vente au détail des tabacs.

M. PAUMIER a sollicité la Commune pour obtenir une aide financière pour la réalisation de son projet.

*Considérant l'importance de préserver un commerce de proximité dans la Commune,
Considérant le fait que ce commerce est repris par un habitant de la Commune avec un projet de rénovation et modernisation,*

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- *D'attribuer à M. Kévin PAUMIER une aide financière destinée à financer ses formations professionnelles jusqu'à concurrence de 1 600 euros.
Cette aide lui sera versée sur présentation des justificatifs de participation aux stages de formation (factures) et sous réserve de la signature de la vente du commerce entre Mme ROUX et M. PAUMIER.*

M. PAUMIER a par ailleurs, demandé à la Mairie son accord sur les horaires d'ouverture de son commerce. Les élus souhaitent obtenir des informations auprès des services de la Sous-Préfecture avant de fournir une réponse à sa requête.

M. PAUMIER envisage d'organiser une soirée musicale une fois tous les deux mois. Les membres du Conseil Municipal précisent que cette soirée devra s'achever à vingt-trois heures.

Enfin, considérant la proximité de la circulation routière, le Conseil Municipal demande que l'entrée principale du commerce soit réalisée du côté du chemin de Saint-Gilles et non en façade pour des mesures de sécurité.

Caux Estuaire :

Afin de répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil Communautaire a approuvé la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Cette commission est une instance de concertation destinée à dresser le bilan de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Le Conseil Municipal doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal désigne M. Philippe DETOURNAY comme membre titulaire et Mme Rachel FLOURY comme membre suppléant.

Cérémonie du 8 mai

Une cérémonie commémorative aura lieu à l'église à 11h15, elle sera suivie du dépôt de la gerbe sur le monument aux morts à 11h30 et d'un vin d'honneur à la salle polyvalente à 11h45. Il n'y aura pas de remise de médailles du travail.

Repas de la municipalité

M. LECORDIER informe le Conseil Municipal que 66 personnes ont répondu favorablement à l'invitation des élus. Un deuxième car sera prévu et le coût de cette sortie-repas s'élèvera à 68.50€ par personne.

Des plateaux-repas seront portés aux personnes immobilisées qui ne peuvent pas participer au voyage.

Commission « Cimetières »

M. RIBET souhaite réunir la Commission « Cimetières » afin de revoir le règlement du columbarium. Une réunion est fixée le mardi 17 avril à 18h00.

ETAT DES PRESENCES
De la séance du 3 avril 2012

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DETOURNAY Philippe	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LE ROY Aurélie	x	
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LEGEMBRE Jean-Louis	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	
RIBET Roger	x	